Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le 2 juin à 16 heures, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni salle de l'Odyssée à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent Terrail-Novès, Président.

En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment de son article 6 :

- Le lieu choisi réunit les conditions sanitaires requises
- Le quorum est ramené au tiers des membres en exercice
- Un membre du comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs

Etaient présents : M. Aury (Toulouse Metropole), M. Bertorello (Toulouse Metropole), M. Bouche (C.C. des Coteaux du Girou), Mme Couttenier (C.C Save au Touch), M. Espic (Toulouse Metropole), M. Fouchou-Lapeyrade (Toulouse Metropole), M. Jop (Toulouse Metropole), Mme Magdo (Toulouse Metropole), M. Manero (Toulouse Metropole), M. Maurel (C.C. Val'Aïgo), M. Moign (C.C. Hauts Tolosans), M. Normand (C.A. Sicoval), Mme Ousmane (Toulouse Metropole), M. Terrail-Noves (Toulouse Metropole)

Etaient excusés : M. Capel (C.C. des Coteaux du Girou), M. Carral (C.A. Sicoval), Mme Mourgue (Toulouse Metropole), M. Of (C.C Frontonnais), M. Roussel (C.A. Sicoval), M. Chollet (Toulouse Metropole), M. Tronco (C.A. Sicoval)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Briand (Toulouse Metropole), pouvoir a M. Jop
M. Chollet (Toulouse-Metropole), pouvoir a M. Terrail-Noves
Mme Gibert (C.C Frontonnais), pouvoir a M. Bertorello
Mme Gomez (C.C. Save au Touch), pouvoir a Mme Couttenier
M. Trautmann (Toulouse Metropole), pouvoir a Mme Ousmane
Mme Ursule (Toulouse Metropole), pouvoir a M. Espic

Date de la convocation : Jeudi 27 mai 2021

Secrétaire de séance : M. Fouchou Lapeyrade

D2021-25 –**Convention de mise à disposition d'un agent par Toulouse Métropole**

Decoset est un syndicat mixte de réalisation, composé exclusivement d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), créé en 1993 avec pour vocation la mise en place d'une filière optimale de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Aujourd'hui, Decoset regroupe 8 EPCI totalisant 152 communes et une population de 1 005 904 habitants.

Le Syndicat exploite deux systèmes de traitement et de valorisation des déchets ménagers :

- Un système rayonnant autour de l'usine d'incinération de Bessières et de valorisation à dominante énergétique, appelé zone A, qui comprend une usine d'incinération, des centres de transfert et de tri, une plateforme de compostage, des déchetteries et le vidage et le transport des points d'apport volontaire ;
- Un système rayonnant autour de l'usine d'incinération de Toulouse le Mirail et de valorisation à dominante de production de chaleur, appelé zone B, qui comprend une usine d'incinération, un centre de transfert, une plateforme de compostage, des déchetteries grand public et une déchetterie professionnelle.

Le service Incinération-Énergies organise et réalise les études techniques liées au contrôle, au suivi et au renouvellement des Délégations de Service Public. Il participe à l'élaboration et au suivi des projets ayant pour finalité ou caractère accessoire la production d'énergies, y compris les projets d'écologie industrielle et territoriale (EIT) comportant un volet énergies.

Dans un contexte d'évolution des réglementations, le service est également chargé d'étudier les différentes possibilités de mise aux normes, de les faire arbitrer par les élus du syndicat et de mettre en œuvre les solutions retenues. Il est aussi en charge des productions de chaleur et d'électricité des installations du

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20210602-D2021-25-DE
Date de télétransmission : 16/06/2021
Date de réception préfecture : 16/06/2021

syndicat, tout en proposant de nouveaux projets ayant pour finalité la production d'énergie à partir des déchets.

Le pilotage de ce service et des missions qui lui incombent nécessitent un haut niveau de technicité. Par conséquent, il a été proposé que Toulouse Métropole mette à disposition de Decoset un fonctionnaire territorial au grade d'ingénieur en chef, qui aura la qualité de Chef de Service Incinération-Énergies.

Vu le projet de convention de mise à disposition et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la mise à disposition, à temps complet, d'un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux auprès de Decoset par Toulouse Métropole à titre onéreux pour une durée de 3 ans, à compter du 15 juin 2021.
- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition auprès de Decoset, telle qu'annexée à la présente délibération.
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et tous les actes subséquents.
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits afférents à l'exécution des clauses de la convention et à tous les frais et charges liés à l'activité de l'agent

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

S.M. DECOSET - Déchetteries - COllectes - SElectives - Traitements -

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	9	5	14
votants	9	5	14
pouvoirs	4	2	6
Total de voix	**26**	**7**	**33**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Voix pour	**26**	**7**	**33**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20210602-D2021-25-DE
Date de télétransmission : 16/06/2021
Date de réception préfecture : 16/06/2021